

## Première visite de part à part ensuite avec le vendeur

## Par lisounet31, le 02/09/2011 à 12:26

## Bonjour,

Nous avons mis notre maison en vente il y a deux ans sur internet. Une personne a visité notre maison à ce moment-là et a fait une offre de vente à laquelle nous n'avions pas répondu. Un an après, nous décidons de confier la vente de notre maison à un agent immobilier. La même personne visite avec l'agent immobilier, explique à celui-ci qu'elle a déjà visité la maison avec nous et fait une offre resté sans suite. Cette personne fait une offre par le biais de l'agence que nous refusons car elle est inférieure à notre limite du montant des frais d'agence...

Une autre personne nous fait ensuite une offre que nous acceptons. Sept mois se passent et la vente capote car les personnes ont eu un refus de prêt...

Nous ne sommes plus en mandat avec ladite agence.

Avons-nous le droit de vendre notre maison à la personne qui avait visité en premier par notre intermédiaire ou devons-nous le cas échéant les frais d'agence à l'agent immobilier qui avait fait visiter le bien en deuxième intention?

D'avance, merci de votre réponse!!!

lisounet31

## Par vanceslas, le 03/09/2011 à 14:56

Bonjour sur votre mandat de vente il est noté une durée pendant laquelle vous ne pouvez pas vendre à un client présenté par l'agence même si vous n'avez plus de mandat vous liant à

celle-ci, cette durée est en générale de 12 à 14 mois voyez par rapport à la date de la visite et comptez le nombre de mois bon week end